

COMMUNE DE LE HOUGA

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

DU JEUDI 01 MARS 2018

Le premier mars 2018, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire.

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André, PAVAN Josette, CROS Claude, MATHIEU Jean Marie, MENACQ Bernard, MESTHE Claude, MESTRES Michèle, MORIN Franck, PRIAM Annie, VERDEJO Claudine

Procurations : Madame SWINSCOE Claudine à Madame FEUILLET GALABERT Patricia, Monsieur BIGOT Jean Jacques à Madame MESTRES Michèle

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame MESTRES Michèle a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

03. 18. I - Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2018

03.18. II- Avis du conseil municipal sur les rythmes scolaires

03.18. III- Demande de subventions voyage scolaire collège Nogaro

03.18. IV – Choix Maître d'œuvre travaux aménagement trottoirs RD6, et lancement de consultation des entreprises

03.18. V – Choix Maître d'œuvre travaux aménagement trottoirs Chemin de Ronde et rue des écoles et lancement de consultation des entreprises

03.18. VI – Choix Maître d’œuvre travaux aménagement trottoirs Cité Pierre Sauvage et lancement de consultation des entreprises

03.18. VII – Choix Maître d’œuvre travaux aménagement trottoirs Cité des Prunus et lancement de consultation des entreprises

03.18. VIII – Attribution marché travaux aménagement terrain multisports

03.18. IX – Demande de subvention et plan de financement travaux aménagement terrain multisports

03.18. X – Dispositif œuvres sociales

03.18. XI – Compte personnel de formation

03.18. XII – Location salle cours de zumba

03.18. XIII – Encaissement chèques

03.18. XIV – Divers

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 H 35

En ouverture de la séance, Madame le Maire propose l’ajout des points suivants à l’ordre du jour :

Nomination d’un représentant légal pour l’audience du 25 octobre 2018

Signature d’une convention avec la centrale d’achat APPRO-VISION

Nomination d’un représentant légal pour l’audience du 25 octobre 2018

Madame le Maire informe l’assemblée que suite au vol des tablettes numériques de l’école élémentaire en 2016 la commune est convoquée au Tribunal d’Auch pour le jugement de cette affaire le 25 octobre 2018.

Madame le Maire propose que Monsieur FITAN Jacques soit désigné comme représentant légal pour l’audience du 25 octobre 2018 au Tribunal d’Auch.

Après en avoir délibéré à l’unanimité le Conseil Municipal désigne Monsieur Jacques FITAN comme représentant légal pour l’audience du 25 octobre 2018 à AUCH.

Signature d'une convention avec la centrale d'achat APPRO-VISION

Monsieur Jacques FITAN informe l'assemblée que suite à un comparatif personnalisé du restaurant scolaire de notre commune réalisé par APPRO-VISION, il s'avère qu'il serait possible de faire des économies sur certains fournisseurs sans changer nos habitudes.

Il propose d'adhérer aux services d'APPRO-VISION afin de bénéficier gratuitement des services suivants :

- le bénéfice des conditions tarifaires négociées par la centrale d'achat,
- la mise à disposition de la mercuriale comparative sous fichier informatique,
- la réception facultative par courriel des informations de veille sanitaire et professionnelles,
- les conseils techniques achats et réglementaires.

Madame la Présidente demande au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de se prononcer.

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adhérer aux services d'APPRO-VISION à compter du 2 mars 2018,**
- **d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'affiliation**

01. 18. I - Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 17 Janvier 2018

Madame le Maire interroge l'Assemblée afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du 17 Janvier 2018. Madame PAVAN Josette demande une précision sur la date de la commission d'appel d'offre. Après vérification il s'agit d'une erreur de retranscription « *de la commission d'appel d'offres du 27 novembre 2018 et non du 20 décembre 2018* » (Cf. : convocation°).

03.18. II - Avis du conseil municipal sur les rythmes scolaires

Madame le Maire informe le conseil Municipal de la nouvelle modalité d'organisation du temps scolaire proposée par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Le décret du 27 juin 2017, permet à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Gers, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Le décret ci-dessus prévoit ensuite que ladite dérogation ne pourra avoir pour effet :

- De répartir les enseignements sur moins de 8 demi-journées par semaine,
- D'organiser les heures d'enseignement sur plus de 24 heures hebdomadaires,
- D'organiser les heures d'enseignement sur plus de 6 heures par jour,
- D'organiser les heures d'enseignement sur plus de 3 h 30 par demi-journée
- De réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni de modifier leur répartition.

Il appartient à l'inspecteur d'académie de procéder à diverses vérifications à savoir :

- La cohérence de tout projet horaire avec les objectifs poursuivis par le service public de l'Education et avec le projet d'école et donc l'intérêt de l'enfant,
- La qualité éducative des activités périscolaires proposées qui fera l'objet d'un examen lorsque les adaptations horaires devront être justifiées par les particularités du projet éducatif local
- L'organisation préconisée qui devra permettre de garantir la régularité et la continuité des temps d'apprentissage et prendre en compte de globalité du temps de l'enfant.

Monsieur Jacques FITAN présente le tableau récapitulatif des votes des deux conseils d'écoles, le retour du questionnaire d'évaluation adressé aux familles, élus et enseignants par la CCBA et la synthèse des rencontres départementales tenues à l'initiative de l' I.A. et de la DDCSPP.

De la discussion large conduite par Madame le Maire il ressort que : depuis 2013, l'adoption des rythmes a permis un fonctionnement global dans l'intérêt des enfants et des parents, consolidé les emplois d'animation, resserré les liens avec les associations sportives et culturelles sans pénaliser la pédagogie mise en œuvre par les professeurs d'école. Des adaptations en Maternelle demeurent possibles

Mr Bernard MENACQ informe l'assemblée qu'il refuse de prendre part au vote

Soucieux d'un maintien de l'emploi pour les agents territoriaux déjà en poste et conscients de l'implication active des associations locales durant les TAP le conseil municipal par :

- **11 voix pour;**
- **2 abstentions ;**
- **1 refus de vote.**

Se prononce pour le maintien de la semaine à 4,5 jours pour le groupe scolaire Jean Jaurès.

03.18. III- Demande de subventions voyage scolaire collège Nogaro

Arrivée de Monsieur MORIN Franck à 19 h 40

Madame la Présidente donne lecture de la demande d'une aide financière faite par la Principale Adjointe, au collège d'Artagnan de Nogaro pour un voyage pédagogique d'octobre 2018 sur « La France et les Français dans les guerres du XXème siècle » à Verdun pour les collégiens de la commune.

Il est précisé que la commune n'est pas compétente dans le domaine des activités organisées au collège, de même les élus regrettent que les familles folgariennes concernées par ce projet ne soient pas informées de la participation de la commune du HOUGA à son financement.

Le débat s'engage sur deux possibilités :

- Une aide en direction des familles concernées (20 € par enfant),
- Une aide exceptionnelle forfaitaire de 240 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- **de verser une aide exceptionnelle de 240 € (12 enfants x 5 € x 4 nuitées) au collège d'Artagnan de Nogaro pour le voyage pédagogique à Verdun,**
- **d'inscrire cette somme au budget 2018 de la caisse des écoles,**
- **d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents.**

03.18. IV – Choix Maître d'œuvre travaux aménagement trottoirs RD6, et lancement de consultation des entreprises

Dans le cadre des travaux d'aménagement des trottoirs de la RD 6 Madame le Maire présente deux devis de mission de maîtrise d'œuvre et propose également de lancer l'appel d'offre de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

- Bureau SARL BASTARD : 9 450 € H.T soit 11 340 € T.T.C
- Bureau BELESTIN Cédric : 6 080 € H.T.soit 7 296 € T.T.C

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **Accepte la proposition de maîtrise d'œuvre du bureau BELESTIN Cédric pour un montant de 6 080 € H.T.soit 7 296 € T.T.C.**
- **Autorise Madame le Maire à lancer l'appel d'offre de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.**

03.18. V – Choix Maître d'œuvre travaux aménagement trottoirs Chemin de Ronde et rue des écoles et lancement de consultation des entreprises

Dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin de Ronde et de la rue des Ecoles Madame le Maire présente deux devis de mission de maîtrise d'œuvre et propose également de lancer l'appel d'offre de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

- Bureau SARL BASTARD : 14 850 € H.T soit 17 820 € T.T.C
- Bureau BELESTIN Cédric : 7 040 € H.T.soit 8 448 € T.T.C

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **Accepte la proposition de maîtrise d'œuvre du bureau BELESTIN Cédric pour un montant de 7 040 € H.T.soit 8 448 € T.T.C,**
- **Autorise Madame le Maire à lancer l'appel d'offre de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.**

03.18. VI – Choix Maître d'œuvre travaux aménagement trottoirs Cité Pierre Sauvage et lancement de consultation des entreprises

Dans le cadre des travaux d'aménagement des trottoirs de la Cité Pierre Sauvage Madame le Maire présente deux devis de mission de maîtrise d'œuvre et propose également de lancer l'appel d'offre de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

- Bureau XMGE : 10 690 € H.T soit 12 828 € T.T.C
- Bureau BELESTIN Cédric : 9 600 € H.T.soit 11 520 € T.T.C

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **Accepte la proposition de maîtrise d'œuvre du bureau BELESTIN Cédric pour un montant de 9 600 € H.T.soit 11 520 € T.T.C**
- **Autorise Madame le Maire à lancer l'appel d'offre de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.**

03.18. VII – Choix Maître d'œuvre travaux aménagement trottoirs Cité des Prunus et lancement de consultation des entreprises

Dans le cadre des travaux d'aménagement des trottoirs de la Cité des Prunus Madame le Maire présente deux devis de mission de maîtrise d'œuvre et propose également de lancer l'appel d'offre de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

- Bureau XMGE : 8 680 € H.T soit 10 416 € T.T.C
- Bureau BELESTIN Cédric : 7 440 € H.T.soit 8 928 € T.T.C

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **Accepte la proposition de maîtrise d'œuvre du bureau BELESTIN Cédric pour un montant de 7 440 € H.T.soit 8 928 € T.T.C**
- **Autorise Madame le Maire à lancer l'appel d'offre de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.**

03.18. VIII – Attribution marché travaux aménagement terrain multisports

Madame le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2017 l'autorisant à lancer la consultation des entreprises pour le projet d'aménagement de l'aire multisports.

Elle indique qu'un appel d'offre a été lancé le 07 février 2018 sur le site « Marché on Line ».

L'appel d'offre a été décomposé en deux lots avec une date limite de remise des offres le 26 février à 12 h 00.

Lot n°1 : Terrassement

Lot n°2 : Structure du terrain Multisports

La commission d'appel d'offre s'est réunie le mardi 27 février 2018 à 10 h 30 afin de procéder à l'ouverture des plis.

Celle-ci propose au conseil municipal au vu des critères de jugement des offres tel que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations 40 % et la valeur technique 60 % d'attribuer les lots comme suit :

	LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
1	Terrassement	SNB – 40 090 SAINT AVIT	11 960,36 €	14 352,43 €
2	Structure Terrain	KOMPAN – 77198 DAMMARIE LES LYS	34 770,30 €	41 724,36 €
		TOTAL	46 730,66 €	56 076,79 €

Après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés

03.18. IX – Demande de subvention et plan de financement travaux aménagement terrain multisports

Afin de financer les travaux de l'aménagement du terrain multisports Madame le Maire propose à l'assemblée le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
	Montants en € H.T			Montants en € H.T
Travaux	46 730,66			
		CCBA	10 %	4 673,06 €
		CAF	10 %	4 673,06 €
		<i>DDJS</i>	<i>10%</i>	4 673,06 €
		<i>Autofinancement</i>	<i>70 %</i>	32 711,48 €
TOTAL GENERAL H.T.	46 730,66 €		100 %	46 730,66 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessus.

03.18. X – Dispositif œuvres sociales

Madame le Maire rappelle la délibération du 24 octobre 2017 du conseil municipal donnant son accord pour la résiliation d'adhésion au CNAS. Elle propose à l'assemblée l'achat de chèques CADHOC et chèques culture pour chaque agent.

Elle indique que les chèques CADHOC sont utilisables auprès d'un large nombre d'enseignes et qu'ils sont exonérés de charges sociales jusqu'à 163 € par an et par agent. Elle propose l'achat de chèque CADHOC à hauteur de 163 € par agent et par an et de chèque culture à hauteur de 37 € par agent et par an.

Mme le Maire demande au Conseil de donner son accord afin d'instaurer les chèques CADHOC et chèques Culture.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- **D'instaurer les chèques CADHOC et chèques Culture pour les Agents titulaires et contractuels de plus d'un an,**
- **Que l'attribution de ces chèques se fera lors de l'évènement suivant :**
 - **Fêtes des mères,**

03.18. XI – Compte personnel de formation

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'employeur prend en charge les frais Pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité. La prise en charge des frais peut faire l'objet de plafonds. Elle propose d'étudier les modalités de prise en charge de ces frais de formation.

Le conseil Municipal après avoir délibéré,

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, notamment son article 9 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 05 février 2018,

Décide, conformément aux dispositions de l'article 9 du décret du 6 mai 2017 susvisé, en vue de la prise en charge des frais qui se rattachent aux formations suivies au titre du compte personnel de formation :

- Pour la prise en charge de la formation : Plafond du cout horaire pédagogique 15 euros, dans une limite de 150 heures par action de formation, soit plafond du coût par action de 2 250 euros.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais liés aux actions de formation au chapitre du budget prévu à cet effet.
- Que les demandes de CPF déposées seront examinées par l'autorité territoriale lors de leur présentation avec une réponse dans un délai de 2 mois.

03.18. XII – Location salle cours de zumba

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 13 décembre 2017 il avait été proposé de demander une participation de 80 € par mois à la professeure de ZUMBA occupant la salle Henri BOUQUE une fois par semaine.

Suite à cette décision la professeure a rencontré Madame le Maire afin de réajuster le prix de la location compte tenu d'une baisse significative de son activité sur le HOUGA. Le nombre d'inscriptions est de 30 personnes dont 24 ont un abonnement annuel. L'utilisation de la salle pour la période de septembre à juin est de 38 heures.

Après en avoir débattu le conseil municipal par 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre décide :

- **de demander une participation de 10 € / heure d'utilisation de la salle soit 380 € /an,**
- **autorise Madame Le Maire à signer la convention modifiée.**

03.18. XIII – Encaissement chèques

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'encaisser un chèque bancaire :

- chèques de la Paroisse de Nogaro relatif au remboursement de la consommation du gaz de l'église : 260,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE HOUGA, à l'unanimité autorise l'encaissement du chèque bancaire de la Paroisse de Nogaro relatif au remboursement de la consommation du gaz de l'église pour un montant de 260,76 €.

03.18. XIV – Divers

- Madame le Maire propose que la réunion pour la participation citoyenne ait lieu le vendredi 16 mars à 18 h 30 dans la salle rez de jardin de l'Espace Folgarien.
- Monsieur FITAN Jacques signale que des administrés demandent l'installation d'un panneau de rappel de limitation de vitesse 50 km/h chemin de Lapoutche.
- Monsieur MORIN Franck indique que dans le cadre de la randonnée de la Ronde Aliénor d'Aquitaine il est nécessaire qu'une connexion internet soit installée à l'Espace Folgarien.
- Monsieur MESTHE Claude signale que de l'eau ruisselle sur la route de Cazaubielh. Ce chemin étant une voie communale donc transférée à la Communauté de Communes un mail lui sera adressé pour remédier à ce problème.
- Monsieur MENACQ Bernard constate que le site internet de la mairie est alimenté et que les comptes rendus ont été remis dans le bon ordre. A la lecture du discours des vœux de Madame le Maire il ne se souvient pas que le conseil ait évoqué une base de loisirs. Madame le Maire répond que cela a été évoqué lors d'un conseil municipal en 2014.

- Monsieur MENACQ Bernard indique qu'il a appris par la presse l'inauguration d'une stèle à la caserne des sapeurs pompiers et demande qui l'a financée et qui en a organisé l'inauguration. Madame le Maire répond que la stèle a été financée par l'amicale des sapeurs pompiers et qu'ils sont à l'initiative de son inauguration.
- Monsieur MENACQ Bernard fait part de sa participation à l'assemblée générale de la bibliothèque au cours duquel il a été proposé une activité Pop up à destination des enfants. Il s'étonne que cette activité proposée par un agent territorial de la commune soit payante. Madame le Maire répond que cette activité ne sera pas mise en place.

La séance est levée à 21 h 00

Le Maire,

MME FEUILLET GALABERT PATRICIA

Le Secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal
Affiché le :